

Pour ou contre les dons de livres ? Évidemment... oui

Suzanne Richer

Volume 40, Number 1, January–March 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033421ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033421ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Richer, S. (1994). Pour ou contre les dons de livres ? Évidemment... oui. *Documentation et bibliothèques*, 40(1), 37–38. <https://doi.org/10.7202/1033421ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Pour ou contre les dons de livres? Évidemment...oui

Suzanne Richer

Directrice générale

Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)

Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

Deux importants séminaires internationaux, tenus en juin 1991 à Ottawa (Canada)¹ et en septembre 1992 à Baltimore (États-Unis)² et réunissant à la fois des administrateurs de programmes de dons de livres et des bénéficiaires, ont reconnu facilement le bien fondé et l'impact de telles activités envers les institutions des pays du Sud et de l'Europe de l'Est de même que les avantages que présentent ces programmes pour les bénéficiaires.

Il serait obséquieux de rappeler que les processus d'alphabétisation et de scolarisation des populations qu'elles soient des zones en développement ou industrialisées doivent, pour réussir, s'appuyer sur des outils qui sont le complément de la pédagogie. Ces outils sont principalement les livres et les publications de toute sorte. L'imprimé doit évidemment compter sur d'autres supports comme l'audiovisuel, le disque compact, la microforme, etc. pour assurer une formation et un perfectionnement modernes et adaptés aux réalités environnementales des sociétés en voie de développement démocratique.

Qui détient l'information détient le pouvoir! Un vieil adage affirme qu'un analphabète est un sujet alors qu'un homme instruit est un citoyen; il devient facile de paraphraser et de conclure qu'une personne ignorante est un sujet alors qu'une personne informée est un citoyen. Un séminaire organisé à Maurice³, en juillet 1993, sur une politique nationale d'information démontre que l'accès à l'information et à la documentation est une des premières étapes du processus de démocratisation des sociétés alors que la démocratisation de l'accès à l'information et à cette documentation en est la conséquence. La démocratisation de l'accès passe par les bibliothèques qui ont le double mandat d'informer et de cultiver les citoyens. Pour ce faire, il faut des bibliothèques munies de collections vivantes et actualisées.

Or, il est prouvé que les institutions des pays du Sud et de l'Europe de l'Est ont un urgent besoin de livres et de périodiques pour répondre aux besoins primaires de leurs utilisateurs. On a besoin de manuels scolaires dans les écoles primaires et secondaires où souvent des centaines d'élèves doivent partager le seul manuel de mathématiques. On a besoin de doter d'une part les bibliothèques scolaires de livres complémentaires aux programmes d'enseignement et d'autre part, les bibliothèques publiques de collections générales et encyclopédiques afin de développer l'habitude de la lecture et de répondre aux besoins d'information. On a besoin de périodiques et d'ouvrages scientifiques dans les bibliothèques universitaires et dans les centres de documentation des établissements de recherche. Les besoins sont exprimés, analysés, évalués, structurés, connus et ils peuvent être satisfaits selon certaines normes et en vertu de principes directeurs régissant, entre autres, les programmes de dons et d'échanges de livres, périodiques et autres types de documents. Il serait inconscient de ne pas reconnaître immédiatement que plusieurs organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales entretiennent des programmes de fourniture de livres et de périodiques dont les bénéficiaires sont les institutions des pays en développement. Ces programmes sont cependant ponctuels et lient les bénéficiaires; il y a parfois des frais et toujours des conditions et des exigences qui ne sont pas négociables. Cela ne veut pas dire que ces programmes sont mauvais; ils sont développés en fonction d'objectifs précis. Par exemple, les programmes suivants qui ont été mis sur pied pour les institutions du Sud: le don de banques de données sur disques compacts consenti par l'American Association for the Advancement of Science (AAAS), le projet ADONIS de l'Unesco, le programme «Un livre par étudiant» de l'UREF, le programme de participation 50/50 de la BIEF, etc.

Pour être valables les programmes de dons de livres doivent tenir compte des besoins des bénéficiaires de même que des volontés des donateurs. Le jumelage est donc une des meilleures voies qui assurent l'efficacité et la rentabilité de telles activités. L'expérience de la BIEF en la matière étaye ces faits. Il convient de privilégier les jumelages institutionnels, d'associer l'offre et la demande et d'imaginer (le terme n'est pas trop fort) des systèmes où la rentabilité économique est présente. Un vrai programme de dons de livres est fait sur mesure; dans ce domaine, le «prêt-à-porter» habille mal le bénéficiaire et le donateur.

Parlons de cas pratiques. En 1990, une enseignante de l'École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) de Dakar au Sénégal lance un projet à Pikine-Gwédiawaye, banlieue des plus défavorisée de Dakar, où elle transforme une bibliothèque scolaire le jour en bibliothèque publique le soir. C'est ce qu'il convient d'appeler une bibliothèque à double-circuit. Pour réussir, il faut obtenir une quantité importante de livres, mais non n'importe quels livres. La professeure soumet à la BIEF une liste de manuels scolaires et d'ouvrages généraux comprenant à la fois des ouvrages de référence, des

1. *Actes du Séminaire international sur la création de modèles de jumelage institutionnel à l'intention des bibliothèques du Sud et du Nord, Ottawa, Canada, 20-21 juin 1991, Ottawa, Banque internationale d'information sur les États francophones, 1991, viii, 153 p.*
2. *Dialogue entre partenaires: atelier international sur les programmes relatifs aux dons de livres, Baltimore, 14-16 septembre 1992, [s.l., s.n.], 1993, 1 vol. (pag. multiple).*
3. *Maurice à l'heure de l'information: actes du séminaire sur une politique nationale d'information: instrument de croissance économique, Maurice, 19-21 juillet 1993, Ottawa, Banque internationale d'information sur les États francophones, 1993, 116 p.*

romans, des titres littéraires, etc. La liste est diffusée auprès de bibliothèques scolaires et publiques au Québec et en Ontario et un blitz est organisé dans le cadre du 17^e congrès de l'ASTED ce qui permet de recueillir environ 1 000 livres. Plus de 98 % des livres acheminés à Dakar par le soin de la valise diplomatique canadienne ont trouvé place sur les étagères de la bibliothèque de Pikine et servent réellement aux utilisateurs.

Une grande banque américaine a dû se défaire des doubles exemplaires de ses collections au moment où elle déménageait dans de nouveaux locaux plus exigus. L'opération parallèle de l'élagage de la collection et le microfilmage des périodiques permettait de céder environ 20 000 ouvrages. Considérant que l'entreposage des collections élaguées et microfilmée lui coûterait très cher, le directeur de la bibliothèque a décidé d'allouer une somme au transport des ouvrages vers une bibliothèque spécialisée d'un pays en développement (somme inférieure de beaucoup au loyer qu'il aurait dû payer pour entreposer les doubles). Il imposait cependant certaines conditions: la bibliothèque bénéficiaire devait accepter l'ensemble du lot et garder la collection intacte et publiciser son acquisition, évidemment pour satisfaire les mécènes, mais aussi pour assurer la plus grande utilisation possible de cette collection.

Un troisième exemple: des bibliothèques universitaires, pour la majorité an-

glophones, qui acceptent de déloger des collections de périodiques scientifiques et techniques qui ont fait l'objet d'élagage et de microfilmage vers des établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche du Sud, dans le cadre d'ententes bilatérales entre les institutions désignées. Les frais de transport sont partagés par les deux institutions.

Il me vient facilement à l'esprit d'autres exemples dans le domaine des écoles de bibliothéconomie et des sciences de l'information où la BIEF a joué le rôle de courtier pour identifier et obtenir des collections d'ouvrages spécialisés. Je pense aussi au jumelage entre associations professionnelles qui permet de mettre au point des programmes ponctuels de dons de livres.

Je fais volontairement abstraction des dons de livres dits culturels qui sont consentis par des réseaux officiels comme des ministères d'Affaires étrangères et des ambassades dont l'objectif est clairement axé sur la promotion d'une culture plutôt que sur le véritable accès à l'information. Il est à remarquer que plusieurs pays du Nord disposent de sommes considérables pour l'expédition de ce type d'ouvrages et qu'il est difficile, sinon impossible, de solliciter leur gratuite bienveillance pour l'expédition d'ouvrages autres que promotionnels.

Il est à prévoir, au cours des prochaines années, que les dons de livres pour-

ront se transformer, du moins dans les bibliothèques d'enseignement secondaire, collégial et universitaire, en dons de matériels sur des supports différents, comme par exemple les disques compacts. Il conviendra, et la BIEF s'y intéresse, de négocier avec les producteurs de disques compacts le don des CD périmés vers les institutions du Sud. Le recyclage des CD permettrait d'introduire massivement cette nouvelle technologie dans le Sud et en Europe de l'Est et offrirait la possibilité aux producteurs d'investir éventuellement dans de nouveaux marchés. N'a-t-on pas vu dernièrement, le ministère de la Défense nationale du Canada, recycler des centaines de copies du logiciel Wordperfect dans les écoles primaires et secondaires canadiennes? Intéressant, peu coûteux, rentable et enfin un retour sur l'investissement pour les payeurs de taxes!

Il convient donc de retenir que les dons de livres, dans une perspective internationale, sont valables. Ces programmes doivent cependant, pour être efficaces et rentables, être gérés selon des modalités et des principes directeurs qui tiennent compte de l'offre et de la demande, des besoins réels des bénéficiaires et des volontés des donateurs. Les programmes de dons de livres sont rentables lorsqu'ils sont négociés dans le cadre de jumelages institutionnels ou encore par l'entremise de courtiers. Les coûts d'expédition peuvent ainsi faire l'objet d'entente à frais partagés.

Des livres à donner?

Jean-Luc Roy

Durant les années 80, une bibliothèque de l'Université d'État d'Haïti a profité de la générosité des Canadiens. Des quantités de livres usagés s'y sont accumulés à côté d'une certaine quantité de livres neufs, assez pertinents. Nous disons «à côté», parce que la grande majorité de ces livres usagés ont été empilés dans un entrepôt. De 1985 à 1987, j'ai participé à ce projet de coopération internationale. Un travail d'élagage s'imposait mais quel travail délicat! et quel gaspillage en coûts de transport, d'entreposage et, parfois, de traitement catalographique. Cette expé-

rience et une visite attentive des autres bibliothèques universitaires et publiques d'Haïti m'inclinent à recommander de ne pas expédier dans les pays en développement les livres usagés et inutiles au Canada.

Faisons quand même quelques distinctions.

La pertinence des livres destinés à la lecture de loisir, dans une bibliothèque publique, ne fait pas trop problème. Le traitement catalographique de ces livres

est peu exigeant. Il suffit donc qu'un organisme ait les ressources pour sélectionner ceux qui sont «présentables» et pour les expédier outre-mer. Mais justement, ces ressources, forcément considérables, ne pourraient-elles pas être mieux utilisées en faveur des mêmes bénéficiaires?

Il faudrait sans doute adopter la même approche pour les ouvrages de référence utilisés dans une bibliothèque publique ou scolaire. Malheureusement, des éditions pas trop désuètes de ces ouvrages figurent rarement parmi les livres